



## COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### VINGTIÈME SESSION

#### PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DU SECRÉTARIAT DE LA CIPV POUR 2026

##### POINT 10.2 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document établi par le secrétariat de la CIPV)

#### 1. Introduction

- [1] En 2014, la recommandation n° 1 de l'évaluation relative au renforcement du secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) indiquait ce qui suit: «Il faut élaborer un plan de travail et budget annuel pour le secrétariat, qui sera approuvé par le Bureau et qui devra contenir des objectifs clairs et réalisables, détailler autant que possible les activités et recenser les ressources humaines et financières nécessaires [...].»
- [2] Depuis, le Bureau de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) et le Comité financier de la CIPV élaborent avec le secrétariat de la CIPV des budgets annuels qui doivent être présentés à la CMP.
- [3] Le Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2026, qui figure à l'appendice 1 du présent document, est en cours d'élaboration depuis octobre 2025. La version actuelle est le résultat de nombreuses révisions, dont les dernières ont été approuvées par le Bureau de la CMP en décembre 2025.

#### 2. Principaux résultats et produits

- [4] Le présent Plan de travail et budget englobe toutes les activités de base du secrétariat de la CIPV (appendice 1). Il est lié au Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030, dans lequel chaque équipe du secrétariat est chargée de certains éléments du programme de développement de la CIPV (appendice 1). L'exécution du Plan de travail et budget pour 2026 devrait avoir pour résultat global de faire avancer la mission de la CIPV et contribuer aux efforts mondiaux en faveur de la protection de la sécurité alimentaire et de l'environnement, tout en facilitant le commerce. On trouvera ci-après le plan de travail et les produits qui correspondent à chaque équipe du secrétariat.

#### 3. Gouvernance de la CIPV et Équipe chargée de l'intégration et de l'appui – Plan de travail 2026

##### 3.1 Contexte

- [5] L'Équipe chargée de l'intégration et de l'appui au sein du secrétariat de la CIPV est responsable de l'un des trois domaines d'activité de base définis dans le Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030, à savoir la communication et la coopération internationale (partenariats). En 2026, elle a également pour mission de diriger le travail du secrétariat de la CIPV sur deux éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030, à savoir la coordination à l'échelle mondiale des recherches dans le domaine phytosanitaire et, désormais, le réseau de laboratoires de diagnostic.

- [6] L'Équipe chargée de l'intégration et de l'appui a élaboré un plan de travail solide pour 2026, conçu pour produire des résultats à fort impact autour de sept piliers stratégiques, en garantissant l'efficacité opérationnelle et l'excellence technique. L'Équipe entend exécuter les tâches et les activités définies

dans son plan de travail 2026 à l'appui de la mission de la CIPV qui consiste à «protéger les ressources végétales mondiales et [à] faciliter le commerce sans risque», dans le cadre des sept domaines principaux précisés ci-après.

### **3.2 Gouvernance et stratégie**

- Coordination générale de la 20<sup>e</sup> session de la CMP et d'autres sessions (coordination des séances d'orientation des organisations nationales pour la protection des végétaux [ONPV], par exemple);
- Coordination de quatre réunions du Bureau de la CMP et des activités intersessions du Bureau;
- Coordination de la réunion annuelle du Groupe de la planification stratégique;
- Coordination des réunions du Comité financier de la CIPV;
- Coordination des réunions des groupes de réflexion de la CMP en rapport avec des éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV:
  - Réseau de laboratoires de diagnostic
  - Coordination mondiale des recherches
- Mise en œuvre de la stratégie de communication;
- Mise en œuvre du cadre relatif aux partenariats;
- Coordination de la consultation technique des organisations régionales pour la protection des végétaux (ORPV);
- Appui apporté aux réunions des organes ou comités subsidiaires, si nécessaire (points d'information du Comité des normes [CN], du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et du Comité financier).

### **3.3 Communication et sensibilisation**

- Coordination des activités de communication générales du secrétariat de la CIPV au moyen de la mise en œuvre de la stratégie de communication de la CIPV et du plan de communication du secrétariat pour 2026.
- Coordination de la célébration de la Journée internationale de la santé des végétaux (12 mai 2026) et de tous les supports promotionnels y afférents.
- Supervision stratégique et coordination du plan de la CIPV relatif aux publications: en assurant une gestion centralisée du cycle de vie d'une centaine de publications par an. Conformément aux procédures de la FAO, le processus de publication est lancé et conduit par les différentes unités techniques sur la base de besoins spécifiques en matière de produits.
- Supervision stratégique générale et appui technique essentiel – y compris graphisme, relecture professionnelle et mise en page – pour que tous les produits gérés par des unités demeurent harmonisés entre les différents départements et soient conformes aux normes institutionnelles en matière de publication.
- Coordination, révision et mise en ligne des articles, annonces et appels de la CIPV.
- Coordination de la présence de la CIPV sur les réseaux sociaux, publication de messages et suivi, notamment en ce qui concerne les statistiques.
- Coordination du processus de mise en place d'un réseau de communication régionale de la CIPV et appui à l'organisation des webinaires de la CIPV.
- Élaboration de supports de communication et de sensibilisation, et conception de nouveaux contenus destinés au Portail phytosanitaire international (PPI):
  - production du bulletin d'information mensuel de la CIPV
  - relations avec les médias et suivi
  - réseaux sociaux

### **3.4 Gestion de l'information**

- Actualisation, suivi et maintenance du PPI et des outils en ligne correspondants, et traduction dans les langues officielles de la FAO.
- Actualisation, suivi et maintenance du site web de la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique.
- Actualisation, suivi, maintenance et gestion du Système de mise en ligne des observations et d'autres outils en ligne.
- Production de statistiques mensuelles relatives au PPI, au Système de mise en ligne des observations et aux réseaux sociaux.

### **3.5 Partenariats**

- Coordination des partenariats avec les partenaires extérieurs (système des Nations Unies, organisations intergouvernementales, instituts de recherche et universités, secteur privé), organisation d'initiatives conjointes et actualisation des contacts sur les pages du PPI.
- Participation aux réunions du comité consultatif d'Euphresco, de la «flottille de la communication sur la biodiversité», du comité directeur d'InforMEA et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
- Coordination des relations avec la FAO (Division de la production végétale et de la protection des plantes [NSP], Bureau de la communication [OCC], Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies [PSU], Division de la FAO numérique et de l'agro-informatique [CSI], etc.).
- Mise en œuvre du cadre de partenariat de la CIPV (coordination et développement des activités menées avec les partenaires extérieurs et actualisation de la page du PPI consacrée à la coopération extérieure).
- Liaison avec les divisions, les bureaux régionaux et les bureaux sous-régionaux de la FAO concernés.

### **3.6 Activités du réseau de la CIPV**

- Coordination et organisation de la 38<sup>e</sup> Consultation technique des organisations régionales pour la protection des végétaux.

### **3.7 Appui technique**

- Aide en ce qui concerne les nouveaux ravageurs (CIPV) et les enjeux phytosanitaires (CIPV et FAO).
- Coordination des groupes de réflexion de la CMP sur les sujets suivants:
  - Réseau de laboratoires de diagnostic
  - Coordination mondiale de la recherche
- Appui à tout atelier ou manifestation mondiale de la CIPV, notamment aux ateliers régionaux de la CIPV.

### **3.8 Appui au secrétariat de la CIPV et gestion interne**

- Appui aux réunions internes de la CIPV, si nécessaire (réunions annuelles de fin d'année, par exemple).
- Coordination du travail des traducteurs et des graphistes de la CIPV.
- Coordination du groupe de travail de la CIPV chargé de la Journée internationale de la santé des végétaux.
- Soutien à l'équipe spéciale de NSP chargée du développement stratégique et de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, aux activités de communication et de sensibilisation, et au comité de rédaction.
- Appui à l'examen régulier du Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2026.

- Soutien et coordination des ressources humaines de l'Équipe chargée de l'intégration et de l'appui.
- Coordination, établissement et diffusion de l'historique mensuel des manifestations de la CIPV (communication interne adressée à la FAO).

#### **4. Plan de travail 2026 de l'Unité chargée de l'établissement des normes**

[7] Le plan de travail ci-après de l'Unité chargée de l'établissement des normes a été présenté en novembre 2025 au CN de la CMP, qui en a pris note.

##### **Contexte**

[8] Actuellement, les principales fonctions de la CMP et du secrétariat de la CIPV consistent à élaborer et à adopter des normes, des recommandations, des protocoles de diagnostic et des traitements phytosanitaires. La FAO offre un espace neutre qui permet aux membres de négocier des instruments internationaux comme la CIPV. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) considère les normes de la CIPV comme des normes internationales de référence pour le commerce des produits végétaux.

[9] Aux termes de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, les normes élaborées sous l'égide de la CIPV sont les seules normes internationales applicables en matière de santé des végétaux. Les normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) sont adoptées par la CMP et entrent en vigueur une fois que les pays introduisent les obligations correspondantes dans leur législation nationale. Les membres de l'OMC considèrent que les normes de la CIPV constituent la base des mesures phytosanitaires appliquées dans les échanges commerciaux.

[10] Le CN dirige les travaux d'élaboration de normes de la CIPV. Il bénéficie de l'appui de différents groupes techniques et groupes de travail d'experts, ainsi que du secrétariat de la CIPV.

[11] L'Unité chargée de l'établissement des normes s'emploie à faciliter de manière efficace l'élaboration de normes internationales harmonisées grâce à un processus transparent et inclusif qui répond aux besoins des parties contractantes.

[12] Il est prévu que, en 2026, le CN tiendra des réunions en présentiel au siège de la FAO; les dates seront mises à jour une fois communiquées par l'Organisation.

- **Réunion de mai du CN:** 11-15 mai 2026
- **Réunion du Groupe de travail du Comité des normes (CN-7):** 18-21 mai 2026
- **Réunion de novembre du CN:** 16-20 novembre 2026

[13] À la suite des décisions qui doivent être prises par le CN, il est prévu que les NIMP et documents susmentionnés soient présentés pour adoption et en vue de périodes de consultation en 2026<sup>1</sup>.

##### **Adoption par la CMP à sa 20<sup>e</sup> session (2026)**

[14] Il est prévu que les projets de NIMP suivants soient présentés à la 20<sup>e</sup> session de la CMP (9-13 mars 2026), pour adoption:

- **Deux projets de NIMP:**
  - Projet de révision de la NIMP 26 (*Établissement de zones exemptes de mouches des fruits [Tephritidae]*) (2021-010);
  - Projet d'annexe Inspection au champ (2021-018) à la NIMP 23 (*Directives pour l'inspection*);

<sup>1</sup> Voir le calendrier sur le PPI: [www.ippc.int/year/calendar/](http://www.ippc.int/year/calendar/) (en anglais).

- **Deux projets de traitement phytosanitaire (TP):**
  - . Projet d'annexe à la NIMP 28: Traitement par irradiation contre *Paracoccus marginatus* (2023-034);
  - . Projet d'annexe à la NIMP 28: Traitement par irradiation contre *Planococcus lilacinus* (2023-035);
- **Deux protocoles de diagnostic (PD) adoptés par le CN et présentés à la CMP, à sa 20<sup>e</sup> session, pour qu'elle en prenne note:**
  - . PD 35, *Meloidogyne mali*;
  - . PD 36, genre *Pospiviroid*.

**[15] Période de consultation sur les projets de spécification (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre, 90 jours)**

- Révision de la NIMP 23 (*Directives pour l'exportation, l'expédition, l'importation et le lâcher d'agents de lutte biologique et autres organismes utiles*).

**[16] Période de consultation de janvier 2026 sur les protocoles de diagnostic (du 30 janvier au 3 mai, période de consultation de 90 jours):**

- *Dickeya* spp. (2021-014);
- *Drosophila suzukii* (2021-017);
- *Bactrocera zonata et correcta* (2021-013).

**[17] Période de notification de 2026 pour les protocoles de diagnostic (du 1<sup>er</sup> juillet au 15 août):**

- *Dickeya* spp. (2021-014);
- *Drosophila suzukii* (2021-017);
- *Bactrocera zonata et correcta* (2021-013).

**[18] Première consultation de 2026 (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre, période de consultation de 90 jours):**

**Projets de NIMP<sup>2</sup>:**

- Projets de normes relatives à des marchandises Déplacements internationaux d'agrumes (2023-019) – annexe à la NIMP 46;
- Projets de normes relatives à des marchandises Déplacements internationaux de semences de *Phaseolus vulgaris* (2023-008);
- Projets de normes relatives à des marchandises Déplacements internationaux de fruits de *Malus domestica* destinés à la consommation (2023-024);
- Sécurité de l'aide humanitaire dans le contexte phytosanitaire (2021-020).

**[19] Projets de protocoles de diagnostic (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre, période de consultation de 90 jours):**

- Virus du fruit rugueux brun de la tomate (2021-025);
- *Thaumatomibia leucotreta* (2023-029);
- *Amaranthus palmeri* (2019-006);
- *Cronartium comandrae* Peck (2018-015).

**[20] Deuxième consultation de 2026 (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre, période de consultation de 90 jours):**

**Deux projets de NIMP:**

- Projets de normes relatives à des marchandises Déplacements internationaux de fruits frais de *Musa* spp. (2023-028) – annexe à la NIMP 46;

<sup>2</sup> Annexes à la NIMP 46 (*Normes pour des mesures phytosanitaires relatives à des marchandises*).

- Projets de normes relatives à des marchandises Déplacements internationaux de *Colocasia esculenta* frais destiné à la consommation (2023-023).

Projet de traitement phytosanitaire:

- Projet d'annexe à la NIMP 28: Traitement par irradiation contre *Pseudococcus baliteus* (2023-033).

#### **[21] Groupes techniques:**

- Groupe technique sur les protocoles de diagnostic: 21-25 septembre 2026 (à confirmer);
- Groupe technique sur les traitements phytosanitaires: 5-9 octobre 2026, Rome (Italie) (à confirmer);
- Groupe technique sur le Glossaire: décembre 2026 (à confirmer);
- Groupe technique sur les normes relatives aux marchandises: septembre/octobre 2026 (à confirmer).

#### **[22] Groupes de travail d'experts**

- Sécurité de l'aide humanitaire dans le contexte phytosanitaire (2021-020), degré de priorité 1, 2-6 mars 2026, Nadi (République des Fidji);
- Révision du projet de NIMP réorganisée relative à l'analyse du risque phytosanitaire (2023-037), degré de priorité 1 (spécification 76);
- Projet de spécification: annexe Audits à distance à la NIMP 47 (*Audit dans le contexte phytosanitaire*), degré de priorité 1;
- Projet de spécification: révision de la NIMP 12 (*Certificats phytosanitaires*) (2023-020), degré de priorité 1;
- Projet de spécification: révision de la NIMP 23 (*Directives pour l'inspection*) (2023-014), degré de priorité 2.

#### **[23] Groupes de réflexion de la CMP**

- Groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes.

#### **[24] Autres réunions:**

- Séance organisée en marge de la 20<sup>e</sup> session de la CMP (2026): normes de la CIPV relatives à des marchandises;
- Séance organisée en marge de la 20<sup>e</sup> session de la CMP (2026): conteneurs maritimes;
- Séance organisée en marge de la 20<sup>e</sup> session de la CMP (2026): Programme phytosanitaire pour l'Afrique (PPA);
- Réunion scientifique en marge de la 20<sup>e</sup> session de la CMP (2026): sécurité de l'aide humanitaire dans le contexte phytosanitaire;
- Atelier, 3<sup>e</sup> trimestre de 2026 (à confirmer): conteneurs maritimes.

### **Coordination des ateliers régionaux généraux de la CIPV pour 2026**

#### **[25] Organisation d'au moins trois ateliers régionaux**

- **Amérique latine:** fin août 2026, Lima (Pérou) (Comunidad Andina)
- **Afrique:** 25-28 août 2026, Libreville (Gabon)
- **Proche-Orient et Afrique du Nord:** à déterminer
- **Asie:** République de Corée
- **Caraïbes:** à déterminer
- **Europe et Asie centrale:** première semaine de septembre 2026, Ouzbékistan
- **Pacifique Sud-Ouest:** 17-21 août 2026

#### **[26] Autres activités:**

- Appel à propositions de thèmes de la CIPV (en cours): normes et mise en œuvre;

- Publication des NIMP adoptées (dans toutes les langues de la FAO);
- Corrections à insérer dans les NIMP adoptées (dans toutes les langues de la FAO);
- Groupes d'examen linguistique (arabe, chinois, espagnol et russe);
- Appels à candidatures d'experts et d'auteurs de protocoles de diagnostic et appels à transmission de documents de travail et de supports d'information;
- Décisions prises par voie électronique;
- Consultation d'experts sur les projets de protocoles de diagnostic;
- Webinaires (appel à propositions de thèmes);
- Formation au Système de mise en ligne des observations;
- Ateliers avec des groupes techniques.

[27] En outre, l'Unité d'appui à la supervision dirige la mise en œuvre et la concrétisation de la mise en œuvre du PPA de la CIPV.

## 5. Plan de travail 2026 de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre

[28] Le plan de travail ci-après de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre a été examiné par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités de la CMP, qui en a pris note.

### 5.1 Contexte

[29] Les parties contractantes à la CIPV s'engagent à promouvoir la prestation d'une assistance technique aux autres parties contractantes en vue de faciliter l'application de la Convention. En particulier, la CIPV promeut la fourniture d'un appui aux pays en développement en vue de renforcer l'efficacité de leurs ONPV et leur capacité de tirer profit d'échanges commerciaux sans risque. Elle promeut également la participation aux organisations régionales pour la protection des végétaux, sur laquelle repose la coopération au service de la concrétisation des objectifs de la CIPV au niveau régional.

[30] Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités supervise les activités relatives à la mise en œuvre et au renforcement des capacités menées par l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre du secrétariat de la CIPV.

[31] En outre, l'Unité appuie les projets du Programme de coopération technique (PCT) et les projets phytosanitaires de la FAO et, à cet égard, elle:

- contribue au renforcement des capacités et des infrastructures des ONPV au service de la protection des végétaux;
- promeut la prévention des différends;
- aide les parties contractantes à mettre à jour leur législation phytosanitaire.

### 5.2 Stratégies: le plan de travail 2026 de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre est parfaitement conforme au Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030

[32] Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a pris note du plan de travail de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre lors de la réunion de novembre 2025. Les objectifs de mise en œuvre et de renforcement des capacités que ce plan de travail devrait permettre d'atteindre sont les suivants:

- mettre l'accent sur l'impact global par ordre de priorité: international, régional et national;
- poursuivre la constitution d'une équipe solide et ayant le souci de la qualité, qui soutienne et mette en œuvre des idées novatrices;
- renforcer la coopération avec les parties prenantes afin de tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles pour la mise en œuvre et le renforcement des capacités;
- planifier les travaux en tenant compte des ressources affectées et mobiliser les ressources nécessaires.

[33] **Principales activités et réalisations<sup>2</sup>:**

- 1) **Gouvernance:** appui à la CMP (20<sup>e</sup> session, 2026), au Bureau, au Groupe de la planification stratégique, au Groupe directeur du système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, au Groupe directeur ePhyto et au Groupe de réflexion «Une seule santé» (y compris la résistance aux antimicrobiens); mise en œuvre de cinq programmes de développement (ePhyto, commerce électronique, système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, changement climatique et autorisations accordées à des entités tierces).
- 2) **Manifestations de la CMP:** organisation de la foire à l'innovation et appui à la séance d'orientation des ONPV lors de la 20<sup>e</sup> session de la CMP (2026).
- 3) Soutien aux **initiatives du secrétariat de la CIPV:** FAO-approche «Une seule santé» (y compris le travail relatif à la résistance aux antimicrobiens), réunions de l'équipe de gestion.
- 4) Appui au **Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités**, notamment aux réunions en présentiel et à distance, ainsi qu'à son sous-groupe (Observatoire de la CIPV) et à ses équipes chargées des questions suivantes: obligations des pays en matière de communication d'informations; ressources mises à disposition; commerce électronique; guides et matériel pédagogique; évaluation de la capacité phytosanitaire; projets.
- 5) Gestion des **guides et du matériel pédagogique ainsi que de la liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités** et présentation des recommandations du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités à la CMP.
- 6) Élaboration et mise en œuvre du plan de travail de **l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre dans le domaine de la communication** (y compris les publications, les webinaires, les articles, les appels et les annonces), par l'intermédiaire de l'Équipe chargée de l'intégration et de l'appui et du Système de gestion des flux de travaux; organisation de deux webinaires sur la mise en œuvre et le renforcement des capacités (consacrés aux systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles et aux supports de la CIPV les plus récents traitant de cette question [lancement du campus]). Les pages relatives à la composante phytosanitaire sont révisées.
- 7) Actualisation, une fois par an, des **informations en ligne relatives à la mise en œuvre et au renforcement des capacités**. Contributions aux fins de la maintenance du PPI par l'intermédiaire de l'Équipe chargée de l'intégration et de l'appui; gestion des ressources mises à disposition.
- 8) **Observatoire de la CIPV:** des études sur la résistance aux antimicrobiens et le commerce électronique sont publiées. La troisième enquête générale est préparée et lancée.
- 9) **Guides et matériel pédagogique:** publication d'un guide relatif à l'inspection fondée sur l'analyse des risques et de deux manuels relatifs au traitement des matériaux d'emballage en bois. Élaboration et publication de cours de formation en ligne au sujet d'ePhyto, des conteneurs maritimes et de l'inspection fondée sur l'analyse des risques. Promotion et poursuite du développement du Campus de la CIPV sur la santé végétale. Élaboration d'un guide d'audit et amorce du processus relatif au guide sur les autorisations accordées à des entités tierces (appel à fourniture de ressources, appel à candidatures d'experts). Traduction de 10 guides ou supports pédagogiques dans une langue officielle de la FAO.
- 10) **Gestion de projets (ou contributions dans le domaine phytosanitaire):** appui au PPA; gestion d'un projet de l'Union européenne (UE) sur trois éléments du programme de développement – appui à la gestion globale de six évaluations des capacités phytosanitaires dans des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et du Pôle régional de recherche appliquée au développement des systèmes agricoles d'Afrique centrale (Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce [STDF]). Gestion du projet ePhyto de la Direction générale du commerce de l'UE en Afrique centrale et dans l'UE. Organisation d'un atelier du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) sur les partenariats public-privé pour les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles. Appui à des projets de la FAO.

- 11) **Système en ligne d'évaluation de la capacité phytosanitaire:** mise en route du processus d'amélioration du système en ligne d'évaluation de la capacité phytosanitaire.
- 12) **Solution ePhyto:** amélioration de la gouvernance; mise en application du modèle de financement dont est convenue la CMP à sa 18<sup>e</sup> session; mise en œuvre de l'initiative ePhyto Afrique; participation aux ateliers/réunions des partenaires régionaux ou internationaux.
- 13) **Groupe de travail du STDF:** participation aux réunions du Groupe de travail; examen des dons aux fins de l'élaboration de projets et des dons aux fins de la réalisation de projets, et appui en la matière.
- 14) Examen et mise à jour annuels du **manuel de procédure relatif à la mise en œuvre et au renforcement des capacités;** publication, en mars 2026, de la version de 2025.
- 15) **Prévention des différends:** assistance fournie aux parties contractantes en fonction des demandes, et soutien apporté au Bureau de la CMP en conséquence.
- 16) **Ateliers régionaux de la CIPV:** participation aux réunions préparatoires portant sur l'élaboration du programme et les présentations; organisation et tenue conjointes de trois ateliers régionaux par l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre.
- 17) Poursuite et développement de la **coopération extérieure** avec les organisations suivantes: Alliance mondiale pour la facilitation du commerce, Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), Banque mondiale., CAB International (CABI), Comité de liaison Entrepreneurat-Agriculture-Développement (COLEAD), Commission européenne, Global Express Association (GEA), Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), Organisation mondiale des douanes (OMD) , STDF et Union postale universelle (UPU).

## 6. Ouvertures de crédits budgétaires

- [34] Le budget proposé pour 2026, d'un montant total de 9,44 millions d'USD, prévoit une répartition révisée des ressources entre les trois activités de base, afin de renforcer constamment le travail de la CIPV sur la gouvernance et les stratégies ainsi que sur l'établissement de normes, tandis que les activités de facilitation de la mise en œuvre, d'intégration et d'appui sont bien avancées.

## 7. Programme ordinaire de la FAO

- [35] La FAO a confirmé l'allocation de crédits pour le plan de travail et budget 2026 du secrétariat de la CIPV, à hauteur de 3,74 millions d'USD. La répartition entre les activités fait apparaître un déficit de 3 pour cent, qui devrait être compensé d'ici la fin de l'exercice biennal de la FAO (2026-2027) (appendice 1).

## 8. Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV

- [36] Un budget de 2,21 millions d'USD est proposé pour le Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV. Les dépenses de personnel représentent 52 pour cent de ce budget et les dépenses de fonctionnement devraient s'établir à 48 pour cent du budget total (appendice 1). Il est important de noter que l'exécution des activités inscrites au budget au titre du Fonds fiduciaire multidonateurs est totalement tributaire de la bonne volonté des donateurs.

## 9. Fonds fiduciaire multidonateurs pour ePhyto

- [37] Un budget de 0,92 million d'USD est proposé en ce qui concerne le Fonds fiduciaire multidonateurs pour ePhyto. En novembre 2025, les fonds disponibles pour les activités d'ePhyto ont été transférés du Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV au Fonds fiduciaire multidonateurs pour ePhyto, nouvellement créé.

## 10. Projets de la CIPV

- [38] Le budget affecté aux projets que le secrétariat de la CIPV doit mettre en œuvre en 2026 s'élève à 1,87 million d'USD (appendice 1). Les activités prévues dans le cadre des projets vont de la gouvernance à la facilitation de la mise en œuvre en passant par l'établissement de normes.

## 11. Contributions en nature et autre appui destinés à la CIPV

[39] Pour 2026, les contributions en nature à la CIPV et les financements provenant d'autres sources (telles que le Programme de détachement des fonctionnaires de la FAO) s'élèvent à 0,63 million d'USD. Les contributions non monétaires fournies au secrétariat par les parties contractantes ou des organisations compétentes sont converties en valeur monétaire (USD) afin d'établir un budget dans le cadre d'une procédure transparente (appendice 1).

## 12. Conclusion et suggestions

[40] Le Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2026 est le résultat d'une réflexion approfondie menée par le Bureau de la CMP ainsi que par le Comité financier et le secrétariat de la CIPV afin qu'il soit réalisable compte tenu des tendances et contraintes globales en matière de financement. Il prévoit les allocations budgétaires et les activités ciblées dont le secrétariat a besoin pour améliorer ses résultats, parvenir à de plus grandes réalisations et renforcer sa capacité de servir les parties contractantes à la CIPV, compte tenu des ressources financières et humaines prévues.

### Recommandations

[41] La CMP est invitée à:

- 1) approuver le Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2026.